

**Consultation sur le projet Organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI)**

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 26 août 2015 concernant l'objet susmentionné nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Dans le rapport ci-présent, le Conseil fédéral esquisse l'organisation future de l'infrastructure ferroviaire. Nous avons pris connaissance des différentes mesures et adaptations des actes normatifs proposées afin de pouvoir garantir un accès non discriminatoire à l'infrastructure ferroviaire.

Le canton de Neuchâtel peut soutenir sur le fond le projet d'organisation future de l'infrastructure ferroviaire. Nous émettons toutefois des réserves quant à la nécessité de modifier les textes légaux.

Ces dernières années, une complexification des normes a été constatée. Juridiquement, l'organisation future de l'infrastructure ferroviaire offre théoriquement une simplification, la mise en œuvre cependant perd en clarté. La plus-value pour le système ferroviaire n'apparaît pas clairement. Des surcoûts sont à craindre pour un système ferroviaire déjà à la recherche d'efficacité.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 14 octobre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND